

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 15/09/2023

Tous les membres sont présents. La séance est ouverte à 20h30.

1. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer les demandes d'urbanismes pour lesquelles Monsieur le Maire pourrait être intéressé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Patrice JUGIEAU, 1^{er} adjoint, signera toutes les décisions d'urbanisme liées aux dossiers pour lesquels il serait empêché au titre de l'article 2122-17 du CGCT

2. Acceptation d'un don suite à la dissolution du club de foot

Suite à la dissolution du club de foot, la somme de 984,30 € clôturant les comptes de l'association sera versée à la commune. Le conseil valide.

3. Versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Par principe de commodité, l'achat des tickets normalement payé par la commune auprès des forains a été pris en charge par le comité des fêtes. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 884 € afin de les rembourser.

Le conseil valide

4. Demande de subvention

L'Association "le Poney club du Couret" a pour projet de défendre les couleurs du club au championnat de France de voltige à Lamotte Beuvron. Alicia ROMPEUX, domiciliée sur notre Commune, est concernée suite à son classement à titre individuel à 1^{ère} départemental Charente et Aquitaine et 2^{ème} régionale Nouvelle Aquitaine et par équipe à 1^{ère} départemental Charente et 1^{ère} régionale. L'Association "le Poney club du Couret" sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une aide financière pour la participation de Mme ROMPEUX Alicia à ce concours.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'Association "le Poney club du Couret" en faveur de Mme Alicia ROMPEUX.

5. Régularisation échange Goursaud / commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la vente de la propriété de Mme GOURSAUD Raymonde située au village des Boins sur la commune d'Ecuras, il est nécessaire d'effectuer un alignement par rapport à la voie communale n°7 et de réaliser un échange de parcelles en raison de la présence d'un point d'éclairage public sur la propriété de Mme GOURSAUD. Cet échange porte sur les parcelles cadastrées A 2315 d'une contenance de 0a 35 ca appartenant à la commune et A 2309 d'une contenance de 7ca appartenant à Mme GOURSAUD. Cet échange sera effectué au prix d'UN EUROS pour chacune des parties.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à cette affaire.

6. Régularisation cession LERWELL / commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion du bornage d'une parcelle appartenant à Mr et Mme LERWELL située en bordure de la voie communale n° 8, il s'est avéré que la route empiétait sur le terrain leur appartenant. Avec l'accord de Monsieur VANDERF, adjoint représentant la commune lors du bornage, il a été convenu de régulariser l'emprise de cette voie et Mr et Mme LERWELL vendraient à la commune, pour 1 €, la parcelle cadastrée A 2300 d'une contenance

de 64 ca. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires notamment auprès du notaire pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix d'1 €.

7. Travaux extension cimetière (devis)

Nous avons eu retour des devis pour l'extension du cimetière. Un devis pour la partie terrassement et engazonnement des allées et un pour la construction du mur de soutènement, de l'ouverture entre les 2 cimetières et de la clôture périphérique en poteaux et panneaux de grillage rigide. Le montant global s'élève à 54 085,98 € TTC.

Le conseil valide ces devis et autorise Monsieur le Maire à contacter les entreprises pour débiter les travaux.

8. Site internet de la commune

Présentation de la proposition faite par la Société CENTAURE d'Agris par Didier VANDERF.

9. Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

Comme chaque année, la société SAUR nous consulte au sujet de la revalorisation du montant de la redevance de l'assainissement collectif. Monsieur le Maire précise que la redevance est fixée à 1,40 €/m³ depuis 2022 et propose de la relever de 0,10 € / m³ ce qui la porterait à 1,50 €/m³. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition. Le conseil valide à l'unanimité.

10. Restaurant L'Orchidée

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 08/09 un courrier de Monsieur Chamand Dimitri lui indiquant la cessation de son activité de bar restaurant l'Orchidée au Châtain Besson. Le bail prévoit un préavis de 6 mois mais le Conseil Municipal a pouvoir de réduire ce préavis. Monsieur le Maire propose de réduire le préavis au 31/10/2023 afin de permettre à Monsieur Chamand de préparer son départ et effectuer le nettoyage en vue de la réalisation de l'état des lieux qui sera réalisé le 31/10/2023. Le conseil valide.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire propose de constituer une commission de 5 élus afin de recevoir les candidats à la reprise de ce commerce.

11. Questions diverses

- . Bilan frairie 2023
- . Petit journal communal : articles à remettre avant le 01/11/2023
- . Point sur les travaux d'assainissement de « La Borderie »

DÉPÔT BRANCHAGES : reprise le 01 OCTOBRE DE 14H à 17H
Permanences tous les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois jusqu'en avril 2023

La séance est levée à 22h45.

LE MAIRE
Denis DONNARY

